

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le samedi 16 novembre 2019</li> <li>○ 1 réunion</li> </ul>	<b>Championnat régional 5 Km Indoor</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ St Denis, Chaudron</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ catégories : F 11 ans et + (2009 et avant) &amp; G 12 ans et + (2008 et avant)</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ plage d'engagement : J-8 à J-2 (envoyer au comité par extraction)</li> <li>○ publication des engagés : J-1 (<i>envoyée aux clubs participants par l'organisateur</i>)</li> </ul>		

**Type de compétition :** Compétition d'animation.

**Gestion informatique :** gérée par l'organisateur.

**Intégration des résultats :** gérée par l'organisateur.

**Ouverture de la compétition :** compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

**Date et horaire de la réunion technique** (le cas échéant) : jour J pendant le temps d'évacuation du bassin, 10 minutes avant le départ de la première épreuve.

**Équipements :** bassin de 50 m, 8 couloirs ; bassin de récupération ; infirmerie (oxygénothérapie, DSA)

**Médical et sécurité :** la présence d'un médecin (équipé) est recommandée ... déclaration de la manifestation auprès des institutions concernées (Gendarmerie ou Police, SAMU et Pompiers)

### **Détail des épreuves :**

- nage libre : 2000m et 5000m,

Epreuve disputée en classement au temps

**Jury :** Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN, la désignation du juge-arbitre est du ressort de la ligue.

**Mode de qualification :** sont autorisés à participer les nageuses et nageurs qui auront réalisé des temps de référence sur 800m pour les dames et 1500m pour les messieurs, un classement des 16 premiers TC et 16 premiers Jeunes sera publié pour l'accessibilité de la compétition.

**Modalité d'engagements :** Les nageuses et nageurs des catégories Juniors/Séniors devront s'engager sur l'épreuve du 5000m et les nageuses et nageurs de la catégorie Jeunes devront s'engager sur l'épreuve du 2000m. Les engagements devront parvenir à l'organisateur avant l'échéance fixée par la période d'engagement.

- **frais d'engagements** : 2,5 € (clubs labellisés) et 4 € (clubs non labellisés)

### **Pénalités :**

- **forfait non déclaré** : 50 €. Cette mesure est applicable, à l'exception des forfaits faits sur justificatif médical, si les forfaits n'ont pas été déclarés au minimum 45 minutes avant le début programmé de chaque réunion concernée.

**Récompenses** : 1 médaille pour les trois premières dames par catégorie Juniors et Séniors, et par année d'âge pour les Jeunes ; 1 médaille pour les trois premiers messieurs par catégorie Juniors et Séniors, et par année d'âge pour les Jeunes.

- **Date limite de réclamation** : à partir du jour de la publication sur le site Internet du comité et dans un délai n'excédant pas une semaine, les clubs sont à même de saisir le comité sur les éventuelles anomalies de traitement post-compétition.

- **Date de validation définitive** : passé le délai d'une semaine après la date limite de réclamation, les résultats et classements sont arrêtés définitivement pour toutes les parutions

### **Programme et horaires**

**(OP = ouverture des portes ; DE = début des épreuves)**

**Samedi 16 novembre 2019**

<b>OP : 14 h 00 – DE : 15 h 30</b>
2000/5000 m nage libre dames 2000/5000 m nage libre messieurs